

→ Tous les emballages et les papiers se trient !

À partir du **1^{er} juillet 2022**, tous les **emballages sans exception, qu'ils soient en plastique, en métal ou en carton, sont à déposer** en vrac dans les **colonnes de tri** ou les **bacs individuels à couvercle jaune**, ou dans les **sacs jaunes**. Pour le papier, la règle reste la même : tous les papiers peuvent être triés (y compris les enveloppes, chemises, cahiers, blocs notes, papier cadeau). Cette nouvelle habitude permettra de collecter plus d'emballages et d'augmenter la quantité de matière recyclée.

ACTUELLEMENT

NOUVEAU / À partir du 1^{er} Juillet 2022

• Emballages en métal



• Briques et emballages en carton



• Bouteilles et flacons en plastique



• Tous les papiers



• Les petits emballages métalliques



• Les pots et les boîtes



• Les barquettes



• Les sacs et sachets



• Les films



ATTENTION AUX CARTONS !

Seules les cartonnettes sont acceptées dans le tri sélectif ; les cartons dont le volume est supérieur à celui d'une boîte à chaussures sont à déposer **EN DÉCHÈTERIE** afin de ne pas surcharger les sacs, bacs ou conteneurs.

Un doute, une question sur le tri ?

02 37 29 22 26

www.sictom-nogentlerotrou.fr

Il existe des points d'apport volontaire dans toutes les communes du SICTOM

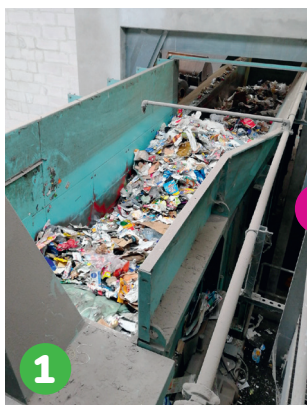
Selon votre secteur d'habitation :



→ Nouveau centre de tri : TRISALID à Saran

Depuis janvier 2022, les déchets issus de la **collecte sélective** (sacs, bacs et colonnes de tri) de l'ensemble des communes du SICTOM sont triés par le **centre de tri Trisalid**, géré par Veolia, situé à **Saran (45)**.

› Les grandes étapes du processus de tri



1 Chargement de la trémie d'alimentation des lignes de tri



2 Séparation automatique des différents types de déchets



3 Contrôle de la qualité du tri par des agents



4 Conditionnement et stockage des matériaux en balles

Ce **nouveau centre de tri** est aujourd'hui équipé pour **trier tous les emballages**. Il permet de traiter jusqu'à 30 000 tonnes issues de la collecte sélective par an. Désormais, sont triés sur place les petits éléments métalliques ainsi que **tous les emballages** en plastique (y compris les pots de yaourt, de crème fraîche, les films en plastique et les barquettes...), tandis que seuls les flacons et les bouteilles en plastique étaient triés dans

l'ancien centre de tri.

Dans ce centre de tri modernisé, le tri est majoritairement automatisé. Le tri manuel se fait uniquement en fin de chaîne.

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou se rend régulièrement au centre de tri Trisalid à Saran pour vérifier le contenu des poubelles (et sacs) jaunes et la qualité du tri effectué par les habitants et ainsi analyser les erreurs de tri, afin de pouvoir mieux informer les habitants.

BON À SAVOIR :

- > Déposer **uniquement** les emballages et les papiers
- > **Vider et aplatir** les emballages
- > **Inutile de les nettoyer**
- > **Séparer les emballages emboîtés** : sortir les barquettes et les films plastiques des boîtes en carton
- > **Visser les bouchons** sur les bouteilles aplaties



Vos objets sont en bon état ?

Faites-en don !

Vous pouvez par exemple les déposer à la **Ressourcerie Récup & Co à Nogent-le-Rotrou** (www.ressourcerie-recup-petco.fr).

111 Rue de la Bretonnerie, 28400 Nogent-le-Rotrou



→ Les erreurs à éviter

• Les objets qui ne sont pas des emballages

Tous les objets ne se recyclent pas. Seuls les emballages et les papiers sont à trier et à déposer dans le sac, le bac ou la colonne de tri.

• Les petits objets (brosses à dents, pots de fleurs, vaisselle, éponges, couches, mégot) peuvent être jetés avec les ordures ménagères.

• Les objets spécifiques (piles, appareils électriques, couettes, casseroles en métal...) doivent être déposés en déchèteries.



• Les déchets emboîtés

Les emballages emboîtés ne sont pas recyclés. Considérés comme des erreurs de tri, ils sont réorientés vers l'usine d'incinération.

• Les masques, les gants, les mouchoirs



Ils ne sont pas recyclables. Tous ces déchets doivent être déposés dans la poubelle noire.

